

VILLE DE COMBS-LA-VILLE

EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE (article 22 du contrat du 10/01/2014)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

Indice "S" : Taux de salaire horaire de base des ouvriers pour l'ensemble des secteurs non agricoles, publié au MTPB (code SHO-ENS) et par l'INSEE (identifiant n°01567407).

Index BT01 : Série nationale construction du bâtiment, catégorie "tous corps d'Etat", publié au MTPB (code BT01) et par l'INSEE (identifiant n°000008631).

valeur de départ (connue au 1^{er} juin 2013)

S ₀ =	108,4	Valeur 4 ^{ème} trimestre 2012 - Suppl. du MBTP du 26/04/2013
BT01 ₀ =	884,6	Valeur janvier 2013 - Suppl. du MBTP du 17/05/2013

valeur actualisée

S _n (base 2017) =	119,9	Valeur trimestre n°2 2024 - lemoniteur.fr - dml le 13/09/2024
S _n (base 2008) =	138,4	selon coefficient de raccordement de 1,1540
BT01 _n (base 2010) =	131,2	Valeur juillet 2024 - lemoniteur.fr - dml le 13/09/2024
BT01 _n (base 1974) =	1099,5	selon coefficient de raccordement de 8,3802

$$\text{soit } K = 0,80 \frac{138,4}{108,4} + 0,20 \frac{1099,5}{884,6} = 1,2700$$

2 - VARIATIONS INDICIELLES

		<u>calculé</u>	<u>voté</u>
2014	Tarif initial	1,0000	1,0000
2015	k au 14 octobre 2015	1,0299	1,0299
2016	k au 13 octobre 2016	1,0391	1,0391
2017	k au 20 octobre 2017	1,0531	1,0531
2018	k au 9 octobre 2018	1,0707	1,0707
2019	k au 10 octobre 2019	1,0904	1,0904
2020	k au 27 octobre 2020	1,0963	1,0963
2021	k au au 7 octobre 2021.....	1,1296	1,1296
2023	k au 5 octobre 2022	1,1803	1,1803
2024	k au 21 novembre 2023	1,2202	1,2202
2025	k au 20 septembre 2024	1,2700	

soit variation indicielle à voter : 4,08% **3,08%** Après réduction 1% à la demande de la ville

3 - TARIFS ET REDEVANCES ACTUALISES

	<u>en vigueur</u>	<u>actualisé</u> <u>(2024)</u>
Droits de place : (sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 2 mètres)		
Places couvertes : Le mètre linéaire de façade	4,74 € HT	4,89 € HT
Places découvertes : Le mètre linéaire de façade	3,71 € HT	3,83 € HT
Commerçants non abonnés : Supplément par mètre linéaire	0,80 € HT	0,83 € HT
Marchés thématiques, tous exposants : Le mètre linéaire, tarif adapté au thème, d'un minimum de	6,14 € HT	6,33 € HT
et ne pouvant excéder	17,74 € HT	18,29 € HT
Minimum de règlement par chèque : Pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	117,95 €	121,58 €
Redevance d'Animation et de publicité : Par mètre linéaire et par séance et à la demande de la ville	0,63 € HT	0,43 € HT